

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU COMITE SYNDICAL DU 27 mai 2026**

**Objet : Charte de l'élu local**

Délibération n° 2026CS013	Nombre de délégués :		Vote :	
	En exercice	87	Majorité requise :	41
Date de la convocation : 21/05/2026	Quorum	44	Pour	80
	Présents	80	Contre	0
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : MM. Joël BOYER et Maël GARAUD	Pouvoirs	2	Abstentions	2
	Votants	82	Blanc	0

Le mercredi 27 mai 2026 à dix sept heure trente, les membres du COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE - S.E.B.A. -, se sont réunis au siège du syndicat, 80, avenue de la République à LARGENTIÈRE, sur la convocation qui leur a été adressée par le président du syndicat conformément au code général des collectivités territoriales (article L 5211-8), sous la présidence de M. Matthieu SALEL, président élu en cette même séance.

Conformément aux statuts du syndicat et aux dispositions du règlement intérieur, participent à la présente délibération les délégués suivants :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent	Pouvoir	Suppléant	Excusé
THOMAS Michel	BALAZUC	X			
GERARD Sylvain	BANNE	X			
FOURDRAIN Thierry	BEAULIEU	X			
RABOUIN Philippe	BERRIAS-ET-CASTELJAU	X			
DUCROS Loïc	CHANDOLAS	X			
KOB Wilfrid	CHASSIERS	X			
FOUBERT Rémi	CHASSIERS	X			
PLANTEVIN Patrick	CHAUZON	X			
ARETTY-GROUSSET Geneviève	CHAZEAX			SPITS Alain	X
D'IMPERIO Cédric	FABRAS	X			
GONTIER Marie-Claire	FAUGERES	X			
MARHIC Daniel	GROSPIERRES	X			
LEYNAUD Jean-Marc	JOANNAS	X			
CHAMONTIN Loïc	JOYEUSE	X			
PANTOUSTIER Brigitte	JOYEUSE	X			
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME	X			
PONTHIER Jean-Yves	LABEGUDE			DURAND Gérald	X
BESSON Jonathan	LABEGUDE				X
DOIZE Christian	LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS	X			
SOULERIN René	LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS	X			
ORIVES Eric	LALEVADE-D'ARDECHE	X			
VANDEVELDE Hélène	LALEVADE-D'ARDECHE	X			
GUILLEMIN Alban	LARGENTIERE				X
VILLALONGA Jérémy	LARGENTIERE	X			
NURY Didier	LAURAC-EN-VIVARAIS	X			
FARGIER Guylain	LAURAC-EN-VIVARAIS	X			
DEBRAN Yannick	MEYRAS	X			
CHARBONNIER Jérôme	MONTREAL	X			
VLAEMINCK Maïkol	PONT-DE-LABEAUME			RIVIERE Barbara	X
RIEU Yves	PRADONS	X			
REMOND TIEDREZ Juliette	PRUNET	X			
GAUTIER Christian	RIBES	X			

LEYNAUD Quentin	ROCHER	X		
VASCHALDE Emilie	ROCLES	X		
SALEL Matthieu	ROSIERES	X		
GEORGES Nathalie	ROSIERES	X		
RODRIGUEZ Didier	RUOMS	X		
VEILLOT Didier	RUOMS	X		
GAILLARD Francis	RUOMS	X		
LONGIS Laurent	SAINT-ALBAN-AURIOLLES	X		
BESSET Claude	SAINT-ALBAN-AURIOLLES	X		
MARIJON David	SAINT-ANDEOL-DE-VALS	X		
ROBERT Xavier	SAINT-ANDRE-DE-CRUZIERES	X		
ARNAUD Jean-Luc	SAINT-JULIEN-DU-SERRE		SALEL Matthieu	X
FARGIER Gérard	SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER	X		
ROGIER Jean-Marc	SAINT-PRIVAT	X		
TESTUD Corinne	SAINT-PRIVAT	X		
FABRE Patrick	SAMPZON	X		
ROUSSEL Eric	SANILHAC	X		
BANCHET Marie-Claire	TAURIERS	X		
BOYER Joël	UCEL	X		
GANDON Christian	UCEL	X		
SOULAVIE François	UCEL	X		
PERRIER Bernard	UZER	X		
LAGARDE Jean-Pierre	VALS-LES-BAINS	X		
BUFFAT Eric	VALS-LES-BAINS	X		
HILAIRE Victor	VALS-LES-BAINS	X		
BROUSSARD Philippe	VALS-LES-BAINS	X		
ESCHALIER Robert	VERNON	X		
LADET Karine	VINEZAC	X		
GRASSET Guillaume	VINEZAC	X		
DEVOS Benoît	SIAE ST-ETIENNE-DE-F. ET ST-SERNIN	X		
BIVENS Corinne	SYND MIXTE OLIVIER DE SERRES	X		
MARTARESCHE Christopher	SYND MIXTE OLIVIER DE SERRES	X		
NAJI Driss	SYND MIXTE OLIVIER DE SERRES	X	<i>Boitier non comptabilisé, problème de paramétrage</i>	
BACCONNIER Jean-Claude	SYND MIXTE OLIVIER DE SERRES	X		
GARAUD Maël	SYND MIXTE DES EAUX GARD-ARDECHE	X		
TESTUT Yves	SYND MIXTE DES EAUX GARD-ARDECHE	X		
CHAULET Edouard	SYND MIXTE DES EAUX GARD-ARDECHE	X		
OBERTI Patrice	AUBENAS	X		
ETNA Sandra	CHIROLS			X
ROMEAS Aurélie	FONS	X		
EL HARRAS Ali	VALLON-PONT-D'ARC	X		
RABIER Patrick	VALLON-PONT-D'ARC	X		
VOLLE Nathalie	VALLON-PONT-D'ARC	X		
ARNAUD Jean-Luc	CC DU BASSIN D'AUBENAS		CREVOULIN Stéphanie	X
CREVOULIN Stéphane	CC DU BASSIN D'AUBENAS	X		
PONTHIER Jean-Yves	CC DU BASSIN D'AUBENAS			X
TEYSSIER Kévin	CC DU BASSIN D'AUBENAS	X		
THOULOUBE Dorian	CC DU BASSIN D'AUBENAS	X		
THIBON Jean-François	CC DU PAYS DE BEAUME-DROBIE	X		
TOURRE Xavier	CC DES GORGES DE L'ARDECHE	X		
BRUYERE Jean-Christian	CC DES GORGES DE L'ARDECHE	X		
DEGORE Jean-François	CC DES GORGES DE L'ARDECHE	X		
TOULOUBE Frédéric	CC DES GORGES DE L'ARDECHE		GARCIA Denise	X
ROBERT Xavier	CC PAYS DES VANS EN CEVENNES	X		
MOLLARD David	SAINT-SAUVEUR-DE-CRUZIERES	X		

Le président rappelle la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local qui réforme la Charte de l' élu local en intégrant pour la première fois les droits fondamentaux des élus aux côtés de leurs obligations déontologiques. La Charte de l' élu local est un texte de référence qui encadre les principes éthiques, les droits et les devoirs des élus locaux en France, définis aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du CGCT.

Le président donne lecture de la Charte.

Le président propose aux membres du comité syndical d'aller au-delà de la simple prise d'acte prévue par la réglementation, et d'adopter une délibération pour souligner leur engagement, notamment en matière de

prévention des conflits d'intérêts. Il propose de matérialiser cet engagement par la signature d'un exemplaire de la charte qui leur sera envoyé à cet effet, à renvoyer signé aux services administratifs du SEBA.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide de :

- **PRENDRE ACTE** de la Charte de l'élu local ;
- **APPROUVER** le principe de la formalisation de leur engagement par la signature de la Charte.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Les secrétaires,

Joël BOYER et Maël GARAUD



Le président,

Matthieu SALEL

Envoyé en préfecture le 03/06/2026

Reçu en préfecture le 03/06/2026

Publié le 04/06/2026



ID : 007-250700267-20260527-2026CS013-DE